

LA PCO-TND 55

LES MISSIONS

La PCO est en charge de la coordination et de la mise en oeuvre de parcours de bilans et d'interventions conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé. Ce parcours est destiné aux enfants de moins de 7 ans présentant un TND :

- > Procéder au diagnostic sans attendre
- > Eviter toute rupture de soins
- > Accompagner le parcours des enfants, soutenir les parents dans l'aboutissement du projet de soin de leur enfant

LES ACTEURS DE LA PCO-TND 55

Les acteurs de 1ère ligne - REPÉRAGE

- > Les pédiatres et médecins généralistes
- > La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- > Les médecins de l'Éducation Nationale
- > Les professionnels de la Petite Enfance
- > Les parents

Les acteurs de 2ème ligne - PRISE EN SOINS

- > Les professionnels libéraux ayant conventionné avec la PCO-55 : psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues.
- > Les autres professionnels libéraux : les orthophonistes, les kinésithérapeutes,...
- > Les médecins spécialistes
- > Les structures partenaires

Les acteurs de 3ème ligne - EXPERTISE

- > Le Centre Ressources Autisme de Nancy
- > Le Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages de Nancy

LA PRISE EN CHARGE

- > Pendant une année de prise en charge, renouvelable 1 an si nécessaire
- > Pas d'avance de frais
- > Avant toute notification MDPH

PCO-TND 55

Plateforme de Coordination et d'Orientation en faveur des Troubles du Neuro-Développement de la Meuse

CONTACT

Tél : 06 99 77 26 75 | 06 99 77 27 18

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

pco-tnd55@ch-verdun.fr

PCO-TND 55
18, rue d'Anthouard
55100 VERDUN
www.chvsm.fr



LES PARTENAIRES CONSTITUTIFS DE LA PCO :



FINANCÉE PAR :



PÔLE TERRITORIAL
FEMME PARENT ENFANT

PCO-TND 55

Plateforme de Coordination et d'Orientation en faveur des Troubles du Neuro-Développement de la Meuse

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE





VOUS ÊTES...

MÉDECIN TRAITANT, PÉDIATRE, SCOLAIRE, PMI

Un de vos jeunes patients présente des symptômes de trouble du neuro-développement.

> Procédez à un repérage avec le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » à télécharger via ce QR code ou sur www.ghet-cœurgrandest.fr rubrique Professionnel & étudiant



> Pour que l'enfant bénéficie de la prise en charge de la PCO-TND55 :

• Plusieurs signes d'alerte doivent être repérés :

Pour les 0-3ans : 2 signes dans au moins 2 des 4 domaines de développement

Pour les 4-6ans : 3 signes dans au moins 2 des 5 domaines de développement

• Le guide doit être transmis dûment rempli par voie postale à la PCO-TND 55

> Une réponse vous sera apportée dans les 15 jours. Si les conditions sont remplies, le coordonnateur se mettra en lien avec la famille.

> Vous serez associé à toutes les étapes du parcours de soins de l'enfant.

PROFESSIONNEL DE SANTÉ LIBÉRAL

Lors de vos consultations vous avez repéré des écarts de développement chez un enfant de 0 à moins de 7 ans.

> Conseillez à la famille de se rapprocher de son médecin traitant, médecin scolaire, médecin PMI, pédiatre qui peut l'orienter vers la PCO après avoir complété le livret « Repérer et Guider ».

PRATICIEN CONVENTIONNÉ

(Orthophoniste, kinésithérapeute, orthoptiste...)

La CPAM prend en charge vos interventions à 100% dans le cadre d'un parcours de soins.

PRATICIEN NON CONVENTIONNÉ

(Ergothérapeute, psychologue et psychomotricien.)

Dans le cadre d'un Forfait d'Intervention Précoce (FIP) vos interventions sont financées par la CPAM via la PCO après signature d'une convention avec la Plateforme.

> Pour + d'info sur la convention : 06 99 77 26 75

PROFESSIONNEL DE LA PETITE ENFANCE / DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vous avez des doutes concernant le développement d'un enfant : communication, interactions sociales, intellectuels, attention, acquisition du langage, motricité.

> Vous pouvez conseiller aux parents de prendre rendez-vous auprès du médecin de l'Éducation Nationale ou du médecin traitant, PMI, Pédiatre qui peuvent planifier une consultation dédiée de repérage des troubles de l'enfant.

Aucun reste à charge pour les parents.

LE PARCOURS DE L'ENFANT

Signes d'appel TND chez un enfant de moins de 7 ans

Adressage par le médecin de l'enfant (grille de repérage, livret)

Analyse de la demande par l'équipe de la PCO
Validation du parcours par un médecin de l'équipe de coordination

Prise de contact de la famille par la coordinatrice pour organisation du parcours

Parcours effectué avec des professionnels de structures partenaires et/ou professionnels libéraux ayant contractualisé avec la PCO.

Si besoin, orientation avec aide à la constitution d'un dossier auprès de la MDPH*.

APRÈS 6 MOIS
Synthèse des bilans et retour à la famille

*MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

